

PROJET DE RÉSOLUTION

OBJET : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CONSULTATION RELATIVEMENT À LA RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD 2025-2034

ATTENDU que la planification des activités du Parc régional du Massif du Sud s'effectue via son Plan d'aménagement et de gestion (PAG) et que la mise en œuvre est assurée par la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS);

ATTENDU que le dernier PAG du Parc régional du Massif du Sud a été adopté en mars 2014 et qu'il y a lieu de le réviser;

ATTENDU que les travaux de révision du PAG ont débuté en 2023 et qu'une version préliminaire du livrable est maintenant prête pour une consultation auprès de la population.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

appuyé par

et résolu

de créer une commission de consultation ayant pour objectif de tenir une assemblée publique de consultation relativement à la révision du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc régional du Massif du Sud 2025-2034 et de nommer M. Clément Fillion à titre de président de la commission, ainsi que M. Martin J. Côté à titre de commissaire.